

CODE DE VIE ÉDUCATIF 2025-2026

« Le code de conduite éducatif traduit les valeurs de l'école et valorise la bonne conduite chez l'ensemble des élèves »

GESTES MINEURS ET MAJEURS

À l'école Lévesque et au service de garde, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un climat sain et sécuritaire pour tous. Notre code de vie s'appuie sur nos croyances pédagogiques :

- Nous croyons que l'éducation doit être la préoccupation de tous. La sécurité est donc la responsabilité de chacun.
- Nous croyons que l'effort et la persévérance sont la clé de la réussite;
- Nous croyons que la bienveillance, l'entraide et la collaboration sont la base des apprentissages. Le plaisir est accru dans un climat de respect.
- Nous croyons que l'autonomie des jeunes aujourd'hui est gage d'une société solidaire demain.

ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF J'ai le droit ...	COMPORTEMENTS ATTENDUS Je suis responsable lorsque...	COMPORTEMENTS PROSCRITS Donc, j'évite...
AU RESPECT	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je me respecte et respecte les autres en paroles et en gestes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je me présente propre (hygiène convenable) et avec des vêtements convenables et décents; ▪ Je parle et j'agis respectueusement avec toutes les personnes de l'école. ▪ J'accepte le rappel de tout adulte dans l'école et j'agis en conséquence. ▪ Je règle mes conflits avec les autres de façon positive. ✚ Je respecte les règles de la classe, de l'école ou du service de garde : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je laisse lecteur de musique, cellulaire ou autres appareils de ce genre à la maison. ▪ Je laisse à la maison gommes, friandises, jouets ou tous autres objets inutiles à mon fonctionnement scolaire. <p>* Se référer aux règles de fonctionnement de la classe, de l'école et du service de garde.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ De refuser l'intervention d'un adulte ou lui tenir tête; ✚ De tenir des propos irrespectueux; ✚ De porter des vêtements inadéquats pour un milieu scolaire ou porteurs de messages de violence; ✚ De répandre des rumeurs, commérer; ✚ De ridiculiser, dénigrer, faire du chantage, me moquer, menacer, exclure, menacer d'un acte de violence; ✚ De commettre une impolitesse grave, ✚ De briser une réputation ou y nuire; ✚ De provoquer volontairement une désorganisation de la classe; ✚ D'endommager volontairement les biens personnels; ✚ D'agresser physiquement, voler, fuguer. ✚ De consommer des drogues ou de l'alcool; ✚ D'envoyer un message préjudiciable y compris dans le cyberespace.
D'ÊTRE EN SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Partout en tout temps, j'agis de façon sécuritaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je marche et je suis en silence dans mes déplacements ainsi qu'aux vestiaires et dans les corridors. ▪ Je pose des gestes qui assurent ma sécurité et celle des autres. ▪ Je demeure à l'intérieur des limites de la cour durant les heures de classe. ▪ Je porte un casque quand je circule à vélo ou tout dérivé pour venir à l'école. ▪ Je joue, j'agis en toute sécurité dans les jeux et je respecte les règles du jeu. 	<p>Tout autre comportement inacceptable portant atteinte au respect, à la sécurité, au climat et à un environnement propice aux apprentissages.</p> <p>« Tout geste et échange proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire, sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école »</p>
À UN CLIMAT ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE AUX APPRENTISSAGES	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je respecte les heures de surveillance et j'arrive à l'heure à mes cours. ✚ Je fais le travail comme demandé. ✚ Je prends soin de mon environnement et de tout matériel mis à ma disposition ainsi que de celui des autres. ✚ Je laisse les lieux propres partout où je passe. 	<p>Tout autre acte qui pourrait constituer des comportements d'intimidation ou de violence.</p>

DÉMARCHE D'APPLICATION DU CODE DE VIE ÉDUCATIF

La collaboration et l'intervention des parents sont essentielles pour aider le jeune à comprendre l'impact de ses actions et éviter que la situation ne se dégrade.

DÉFINITION DE LA VIOLENCE (LIP art.13)

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »



DÉFINITION DE L'INTIMIDATION (LIP art.13)

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

UN GESTE MINEUR	LES MESURES DE SOUTIEN D'ENCADREMENT ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES	
<p>UN GESTE MINEUR, c'est un comportement et/ou une parole...</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ qui agace ; ⇒ qui provoque de l'agitation ; ⇒ qui provoque un retard dans le fonctionnement de la classe et/ou des apprentissages ; ⇒ qui est non sécuritaire : pour m'amuser ou pour faire semblant. 	<p>Avertissement verbal et rappel du code de vie;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Avertissement écrit par le biais d'une fiche, d'un billet d'information ou de l'agenda; ◆ Réflexion écrite; ◆ Rencontre individualisée; ◆ Participation à une activité de réparation; ◆ Participation à des activités d'enseignement des habiletés sociales. <p>Toute autre mesure de soutien ou d'encadrement pertinente selon la situation.</p>	
UN GESTE MAJEUR	LES ÉTAPES DE L'INTERVENTION	LES MESURES DE SOUTIEN D'ENCADREMENT ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES
<p>« Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève. »</p>		
<p>UN GESTE MAJEUR, c'est un comportement et/ou une parole...</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ qui agresse ; ⇒ qui provoque des situations de crise ou qui a un effet de désorganisation dans la classe et/ou dans l'école ; ⇒ qui provoque des sentiments de détresse; ⇒ qui compromet la sécurité physique et psychologique ; ⇒ un agir mineur répété ayant un effet négatif pour l'élève ou les autres. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Exiger l'arrêt</u> du comportement en personnalisant l'intervention. 2. <u>Nommer le comportement</u>. Mettre un nom sur le type de comportement observé et nommer l'impact possible d'un tel acte. 3. <u>Orienter</u> vers les comportements attendus. 4. <u>Évaluer</u> la situation et prendre les informations nécessaires. 5. <u>Régler</u> la situation afin d'apporter un soutien aux personnes concernées. 6. <u>Faire un suivi</u> afin de s'assurer que l'incident ne se répétera pas, et de déterminer si le mode de règlement a donné les résultats escomptés. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Arrêt d'agir; ◆ Retrait; ◆ Appel téléphonique aux parents; ◆ Rencontre avec la direction accompagnée des parents; ◆ Réparation; ◆ Suspension interne ou externe; ◆ Réflexion; ◆ Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol; ◆ Déplacement supervisé; ◆ Plan d'action; ◆ Plan d'intervention; ◆ Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté; ◆ Signalement à la DPJ; ◆ Signalement à la Sûreté du Québec; <p>Toute autre mesure disciplinaire pertinente selon la situation.</p> <p>Selon l'article 96,27, LIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Transfert d'école; ◆ Demande d'expulsion de la commission scolaire.

Notre Engagement



À l'école Lévesque et aux utilisateurs du service de garde,
nous nous engageons ensemble afin de vivre
dans un milieu **sain** et **sécuritaire** pour **tous**.

- ◆ Nos règles de vie se présentent sous la forme de « droits » et de « responsabilités ».
- ◆ L'élève a des droits, mais il a aussi des responsabilités. Les uns ne vont pas sans les autres.
- ◆ **Un droit**, c'est ce à quoi l'élève peut s'attendre de l'école. Il sera respecté comme personne.
- ◆ **Une responsabilité**, c'est ce à quoi l'école peut s'attendre de l'élève. Il respectera les autres et le code de vie de l'école.

Les bons comportements s'enseignent et s'apprennent.

*Nous nous engageons à agir afin que la situation
se règle adéquatement.*

Je m'engage à respecter le fonctionnement et les règles de vie de l'école et du service de garde afin d'être moi-même respecté en gestes et en paroles par les pairs et les intervenants de l'école.

✍ Signature de l'élève : _____

✍ Date : _____



Nous nous engageons à respecter le fonctionnement de l'école et du service de garde, à soutenir notre enfant dans son développement et de l'encadrer pour assurer le respect des règles de vie de l'école.

✍ Signature d'un parent ou tuteur : _____

✍ Date : _____